

Politique pour des environnements sans fumée du CISSS de la Montérégie-Ouest

Guide du gestionnaire - phase 1



Adoptée par le conseil d'administration le 22 novembre 2017, la première phase de la politique pour des environnements sans fumée du CISSS de la Montérégie-Ouest est entrée en vigueur le 31 mai 2018.

Déployée au cours des trois prochaines années, la politique permettra, à terme, d'offrir des environnements intérieurs et extérieurs sans fumée pour tous, tant pour les usagers que les visiteurs, les employés, les bénévoles, les stagiaires et les médecins.

Trois phases de déploiement



Votre rôle en tant que gestionnaire

Pour faire du déploiement de cette politique un succès, l'adhésion et le leadership des gestionnaires sont essentiels. Pour ce faire, vous aurez trois rôles à jouer auprès des employés :

- **informer à propos de la politique;**
- **promouvoir les services en cessation tabagique;**
- **intervenir lors du non-respect de la politique.**

PHASE 1 - 31 mai 2018

Que prévoit la première phase?

Tous les CLSC, les cliniques externes ou cliniques de services ambulatoires, les bureaux administratifs et les véhicules du CISSS de la Montérégie-Ouest sont sans fumée. Par conséquent, pour ces lieux, l'usage du tabac est complètement interdit à l'intérieur.

Toutes les chambres des différentes installations du CISSS sont sans fumée, c'est-à-dire que l'usage du tabac y est interdit.

L'établissement ne s'associe pas de près ou de loin avec toutes activités financées par l'industrie du tabac et s'assure que les fondations font de même.

Pour ce qui est de l'extérieur des installations, il est important de faire la différence entre différents types de propriétés.

Installations étant la propriété du CISSS où dans lesquelles l'établissement est seul occupant

L'usage du tabac est complètement interdit à l'extérieur sur l'ensemble du terrain de ces installations, incluant les stationnements.

Installations étant la propriété d'un tiers

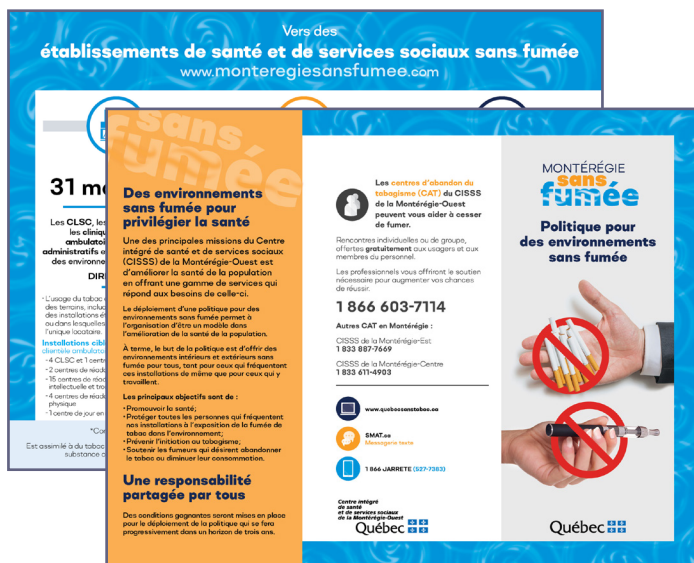
L'interdiction de fumer dans un rayon de 9 mètres **de toute porte, prise d'air ou fenêtre qui s'ouvre** prévue à la Loi continue de s'appliquer.

Installations ciblées par la phase 1

- **CLSC**
 - CLSC Kateri 90, boul. Marie-Victorin, Candiac
 - CLSC Châteauguay 95, rue de la Verdure, Châteauguay
 - CLSC de Saint-Polycarpe 11, chemin de la Cité des jeunes, Saint-Polycarpe
 - CLSC Jardins du Québec - Saint-Rémi 2, rue Ste-Famille, Saint-Rémi
- **Centre de services ambulatoires Lauzon**
101, rue Lauzon, Châteauguay
- **Centres de réadaptation en dépendance**
 - Services externes de Longueuil 1525, Joliette, Longueuil
- **Centre de jour en santé mentale pour adultes – Édifice Pierre-Déom**
50, rue du Marché, Salaberry-de-Valleyfield
- **Centres de réadaptation en déficience intellectuelle et trouble du spectre de l'autisme**
 - Centre d'activité Salaberry-de-Valleyfield 310, rue Salaberry, Salaberry-de-Valleyfield
 - Centre multiservices de Brossard 3530, rue Isabelle, Brossard
 - Installation Chambly 961, boul. Périgny, Chambly
 - Installation Châteauguay 1200, boulevard Ford, Châteauguay
 - Installation et Centre d'activités Kateri 27, rue Goodfellow, Delson
 - Atelier et centre d'activités de jour de Farnham 1265, rue Georges-F. Slack, Farnham
 - Atelier de Longueuil et services externes 1219, rue Maisonneuve, Longueuil
 - Centre multiservices de Saint-Hubert 5980, chemin de Chambly, Saint-Hubert
 - Atelier et centre d'activités de jour Beloeil 35, rue St-Charles, Beloeil
 - Services externes de Beloeil 255, rue Choquette, Beloeil
 - Atelier de maintenance Brigham 122, rue Les Cèdres, Brigham
 - Services externes Brigham 278, rue Des Érables, Brigham
 - Centre d'activités Henryville 122, rue Grégoire, Henryville
 - Installation et Atelier Maribro 610, boul. Industriel, Saint-Jean-sur-Richelieu
 - Centre multiservices de Sorel 15, rue Albert, Sorel-Tracy
- **Centres de réadaptation en déficience physique**
 - Châteauguay 250, chemin du Christ-Roi, Châteauguay
 - Longueuil 388, rue Lamarre, Longueuil
 - Saint Hubert 5300, chemin Chambly, Saint-Hubert
 - Saint-Hyacinthe 730, rue Saint-Pierre Est, Saint-Hyacinthe

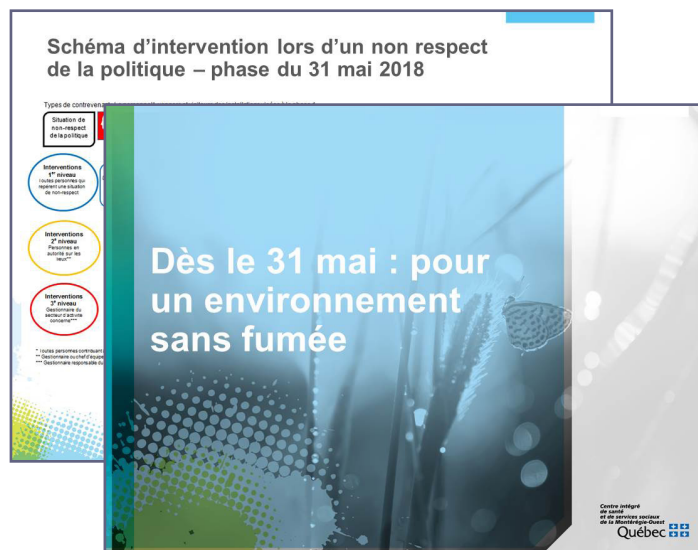
DES OUTILS pour vous aider

Diffusion de la politique auprès des employés



Dépliant résumé de la politique et des phases de déploiement

À remettre à vos employés ou à rendre disponible dans vos secteurs



Présentation Power Point

À présenter en rencontre d'équipe à vos employés



Les centres d'abandon du tabagisme (CAT) du CISSS de la Montérégie-Ouest peuvent vous aider à cesser de fumer.

Rencontres individuelles ou de groupe, offertes **gratuitement** aux usagers et aux membres du personnel.

Les professionnels vous offriront le soutien nécessaire pour augmenter vos chances de réussir.

1 866 603-7114

Autres



www.quebecsansstabac.ca



SMAT.ca
Messagerie texte



1 866 JARRETE (527-7383)

Où puis-je me procurer les outils?

● Consulter le portail transitoire

● www.monteregiesansfumee.com

● Outils de diffusion de la politique :

Affiche, dépliant sur le déploiement de la politique, dépliant sur l'arrêt tabagique et sur les centres d'abandon du tabagisme.

Julie Lefort, Service des communications
Tél. : 450 455-6171, poste 72222
julie.lefort.ciassmo16@ssss.gouv.qc.ca

L'INTERVENTION lors du non-respect de la politique :

Une responsabilité sociale commune

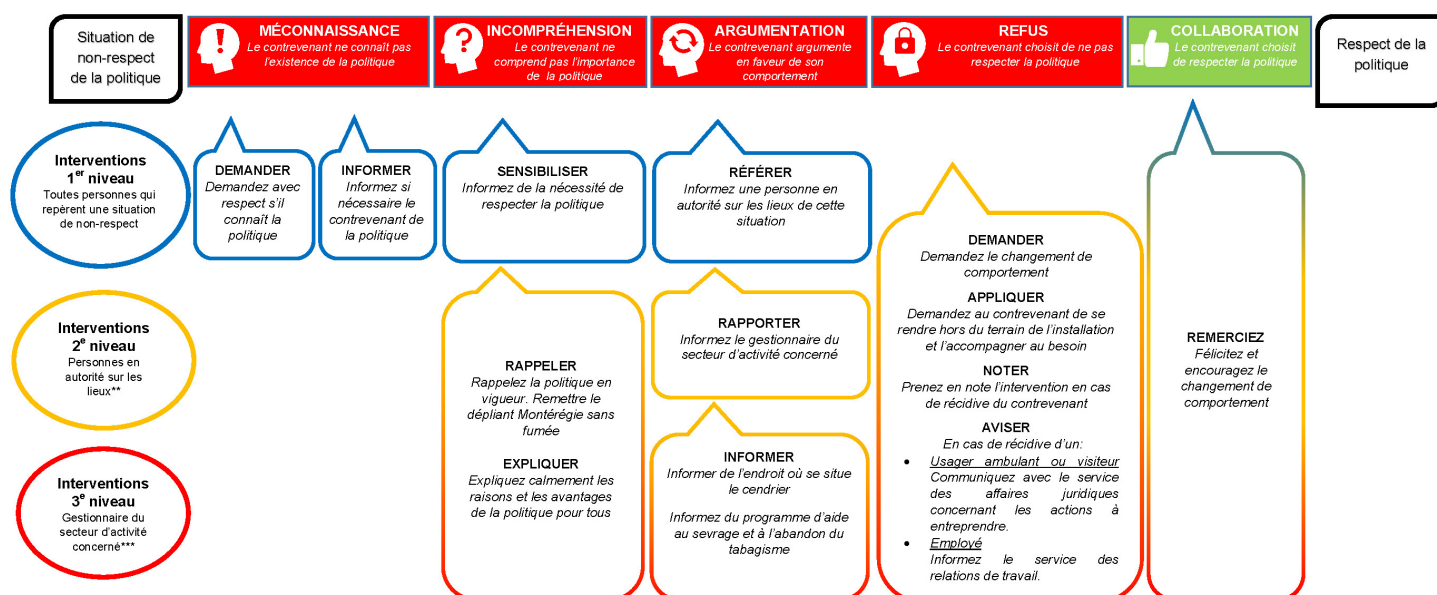
Le respect de la politique est un défi collectif et vise des environnements plus sains dont tous bénéficieront. L'intervention auprès des usagers et des employés ne respectant pas la politique est avant tout basée sur l'information et le soutien.

Les personnes œuvrant au CISSS de la Montérégie-Ouest se doivent de connaître la politique sur les environnements sans fumée. Dans ce contexte, tous sont responsables de :

- respecter la politique;
- informer les personnes des endroits où il est permis de fumer;
- informer une personne en autorité (gestionnaire) si la politique est non-respectée.

Logigramme d'intervention en bref

Types de contrevenant : Le personnel*, l'utilisateur et le visiteur des installations visées à la phase 1



* Toutes personnes contribuant à la mission de l'organisation. (Employé, gestionnaire, médecin, stagiaire, bénévole, contractuel)

** Gestionnaire ou chef d'équipe présent sur les lieux. (Si non disponible, passez au niveau 3)

*** Gestionnaire responsable du secteur d'activité du contrevenant

QUESTIONS?

Sophie Leduc,

Conseillère cadre en santé publique à la Direction des programmes Jeunesse et des Activités de santé publique

Tél. : 450 455-6171, poste 70417